

## ***Compte Rendu du Conseil Municipal du 09/09/2025***

**Convocation du 05-09-2025 affichée le 05-09-2025 n° 113**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Mme Nathalie FERNANDEZ, Première Adjointe.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

ALVES Fernando	DUMERCQ Benoît
CANTAU Christian	FERNANDEZ Nathalie
D'ALMEIDA Prudence	ETCHELECU Jean-Jacques
DASQUET Anne	NARBEY Nicolas
DUCAZAU Patricia	PASQUIER Annick

### **Absents-excusés :**

DESANLIS Élisabeth, LADONNE Laura, PONS Yves.

### **Procurations :**

DESANLIS Élisabeth donne procuration à NARBEY Nicolas  
PONS Yves donne procuration à FERNANDEZ Nathalie

NARBEY Nicolas est désigné secrétaire de séance.

Avant de commencer, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe demande si le compte rendu du conseil municipal du 05-08-2025 appelle des observations : pas d'observations.

### **I FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA MAIRIE, DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DES APPARTEMENTS.**

#### **Délibération n° 1-09-09-2025**

**OBJET : Financement des travaux de la mairie, de la bibliothèque et des appartements.**

Annule et remplace la Délibération n° 3-05-08-2025

**PRÊT CRÉDIT RELAIS**

Le Conseil Municipal vote la réalisation auprès de la Caisse Épargne Aquitaine Poitou Charentes d'un emprunt d'un montant **400 000 EUROS**.

Cet emprunt aura une durée de totale de **2 ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la Caisse Épargne Aquitaine Poitou Charentes par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement ET paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables **trimestriellement au taux FIXE de 2.80 % l'an**.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de **800,00 EUROS**.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du remboursement anticipé.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

M. Yves PONS, Maire de Sames, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Ouï l'exposé de Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

**DÉCIDE** de contracter un prêt relais auprès de la Caisse Épargne Aquitaine Poitou Charentes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document à cette fin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 H45

La Première Adjointe,  
Nathalie FERNANDEZ



Le secrétaire de séance,  
Nicolas NARBEY

A handwritten signature consisting of a stylized letter "J" followed by a horizontal line.

**Questions diverses :**

**1 - Demande de l'association D.A.L.É.** (Danse Animation Ludique Événement) de pouvoir utiliser le foyer le mercredi pour animer des cours de danse moderne (enfants et adultes).

Avis du Conseil : favorable

**2 – Information sur l'avancée des travaux de la future mairie.**

Nicolas NARBEY, responsable de la commission **Travaux bâtiments – Voirie - Réseaux – Illuminations**, présente le compte-rendu de la dernière réunion de chantier et répond aux questions des élus.

Jacques ETCHELECU, membre de cette même commission, assistera à la prochaine réunion de chantier.

**3 – Information sur l'organisation du téléthon**

L'ACS (Association Culturelle de Sames) nous informe qu'elle participe aux réunions qui regroupent les 7 communes du Pays de Bidache afin de coordonner l'organisation du téléthon 2025.

Ses adhérents sont volontaires encore cette année pour faire vivre cette fête du téléthon sur notre commune de Sames.

L'ACS invite les élus à la réunion préparatoire du **mardi 23 septembre 2025 à 20h30**.

Prudence D'ALMEIDA, responsable de la commission **Affaires culturelles - Jeunesse et sport - Gestion des salles municipales** et Annick PASQUIER, membre de cette même commission, assisteront à cette réunion et assureront le suivi avec l'équipe municipale.

**4 – Enseignement renforcé en gascon**

Un enseignant a été nommé à la rentrée à l'école de Sames pour assurer l'enseignement renforcé en langue gasconne. Les cours ont commencé, à raison d'une matinée par semaine, dans la classe de Mme ELARRE pour les élèves des Petite et Moyenne Sections.